

Séance plénière du 17 au 19 décembre 2014

Rapport n° CR 90-14

Projet de budget pour 2015

Groupe Europe Ecologie – Les Verts

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
**Annexe 13 – Développement social et santé**

Investissement

Chapitre 904 – Santé et Action sociale

Sous-fonction 42 – Action sociale

Programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »

**Une nouvelle action est créée, « Centres d'accueil et d'hébergement pour jeunes LGBT en rupture familiale »**

Cette action est abondée de 0,3M € en AP.

Cet amendement est gagé sur l'emprunt.

### Exposé des motifs :

Sur le modèle des femmes en difficulté, il est proposé de développer une offre d'hébergement d'urgence spécifique pour l'accueil des jeunes LGBT en rupture familiale, rejetés par leurs familles en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

L'offre existante est très éloignée des besoins, et repose trop souvent sur des associations de bénévoles. Il s'agit par cette nouvelle action d'encourager le développement d'une offre publique ou parapublique d'hébergement et d'accompagnement social, psychologique, juridique et social par des professionnels formés afin de favoriser l'inclusion sociale de ces jeunes qui sont souvent sans revenus et très affectés par leur rejet de la cellule familiale.

Le rapport annuel publié par SOS homophobie montre que les actes homophobes ont fait un bond de 78% en 2013 en raison notamment des débats «*décomplexés*» entourant l'ouverture du mariage aux homosexuels.

Cette problématique a été écartée du « Programme d'actions gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre » d'octobre 2012. Elle devra être pleinement intégrée aux discussions dans le cadre du Schéma régional de l'Habitat et de l'Hébergement en cours d'élaboration.

Mounir Satouri

